



2011

Le Baromètre de la Nature *En Sologne*



Edito

L'image de la Sologne est celle d'une région restée très naturelle. Mais au delà de cette perception, quel est réellement l'état de la biodiversité sur ce territoire ?

Sologne Nature Environnement, avec le soutien du Conseil Régional du Centre et du Conseil Général de Loir-et-Cher, a voulu esquisser un état des lieux des milieux, des sites et des espèces composant la biodiversité de la Sologne. Des tendances ont ainsi pu être mises en avant, appuyées sur des indicateurs issus des différentes études scientifiques menées sur le terrain par notre association d'étude et de protection de la nature depuis maintenant près de 30 ans.

Ce baromètre de la nature en Sologne ne vise nullement l'exhaustivité et devra être complété pour constituer une réelle évaluation.

Il a pour vocation d'alerter et d'offrir quelques indications pour alimenter votre réflexion. La nature évolue et sa diversité est trop souvent méconnue et mise à mal, au gré des modes d'occupation du territoire et des pratiques de gestion. Nous constatons la régression et même la disparition de certaines espèces, tandis que d'autres se portent mieux lorsque leur habitat est préservé et que les corridors écologiques sont fonctionnels.

Nous vous encourageons donc à renforcer vos actions de préservation de la biodiversité, notamment en matière d'urbanisme et de gestion des espaces naturels ou urbains, pour que les communes de Sologne conservent la richesse de leur patrimoine naturel.

Patrice Devineau, Directeur de Sologne Nature Environnement

Occupation du territoire



En Sologne, les zones urbanisées sont morcelées et représentent moins de 4 % du territoire. Les principales villes se trouvent au nord (zone péri-urbaine d'Orléans) et au sud (Romorantin et Vierzon). Ailleurs, les forêts dominent grâce à la présence de grandes propriétés permettant le maintien et l'entretien des espaces naturels, le plus souvent orienté en fonction de préoccupations cynégétiques. Au sud-ouest et au nord-est se détachent des milieux plus ouverts avec les vignes, les prairies et les cultures.

La Sologne est coupée en 2 par l'autoroute A71 qui relie Vierzon à Orléans, couplée à la nationale 20 et une voie ferrée. Celles-ci impactent les continuités écologiques et notamment forestières de la région. On peut remarquer le développement des zones urbanisées le long de ces principaux axes de communication.



Forêts de feuillus 44%	Terres agricoles 30%	Villes & Villages < 4%
Forêts mélangées 4%	Prairies 6%	Autoroutes
Forêts de conifères 8%	Vignobles ≈ 1%	Routes Nationales
Landes < 1%	Milieux humides ≈ 3%	Routes Départementales



Sources : Corine Land Cover, 2006 et Google Map.

Les espèces d'oiseaux d'eau : 27 ans de données !

SNE recense depuis 1984 la nidification d'espèces dites «patrimoniales» sur les étangs. Le but est d'améliorer la connaissance pour aider les propriétaires volontaires dans la gestion des sites. Au total, 26 espèces bénéficient d'un suivi continu.

Espèces patrimoniales :
espèces qui se reproduisent en faibles effectifs en France et de manière peu abondante en Sologne ou celles pour lesquelles la Sologne est un lieu important au niveau national (la Sologne accueille environ 9% des effectifs nationaux de Guifettes moustac et 10% des Grèbes à cou noir).

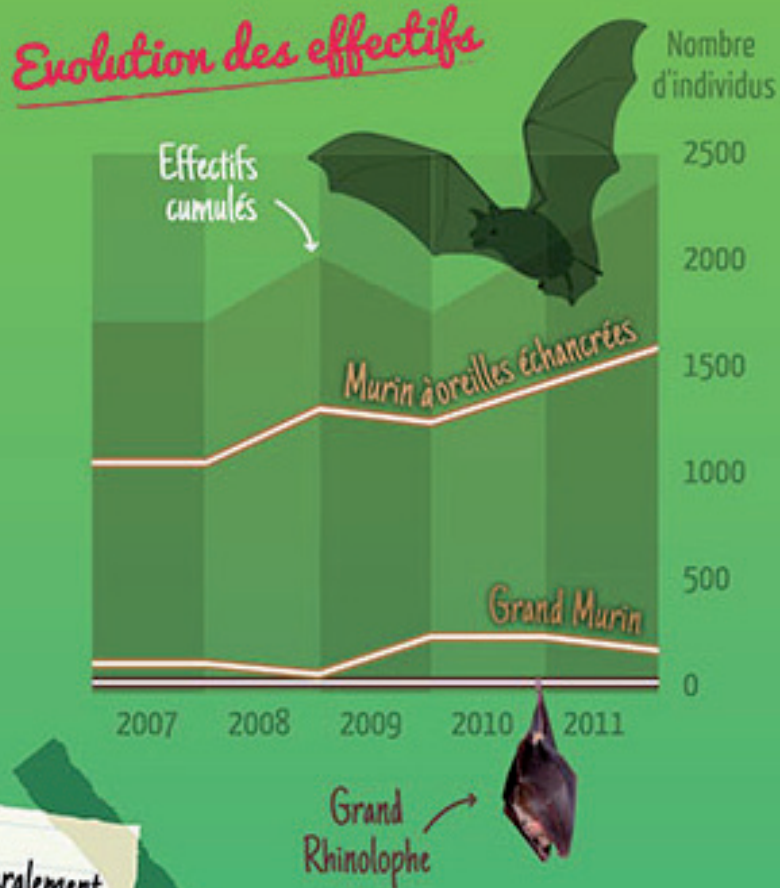
Les Chauves-souris : des effectifs en hausse !

Un suivi hivernal des chauves-souris est effectué par SNE dans 7 caves de la Vallée du Cher depuis une vingtaine d'années. Tous sites confondus, une augmentation des populations est constatée. Mais les effectifs varient de façon très importante en fonction des espèces. En 2011, le Murin à oreilles échancrées représente près de 1500 individus alors que le Grand Rhinolophe seulement une cinquantaine. Il faut signaler que les conditions climatiques influent sur les effectifs.

Depuis 2007, toutes les espèces de chauves-souris sont intégralement protégées en France (les individus, les sites de reproduction et les sites de repos). La chute des effectifs est le plus souvent due à la perte des zones où elles s'alimentent ou à la diminution des proies (pesticides...).



Source : SNE.



Source : SNE.

Zoom sur...

Les Orchidées : des milieux ouverts à conserver !

Discrètes en Sologne, les orchidées se trouvent principalement à l'ouest. On peut les voir le long des routes, dans les prairies humides et les pelouses et même en forêt. Certaines espèces non protégées sont pourtant rares en raison de la disparition de leur habitat (assèchement des marais, déprise agricole, utilisation d'engrais ...). L'Orchis militaire et la Cephalanthère rouge, deux espèces protégées en région Centre, auraient disparu de Sologne (source M. Roberdeau).



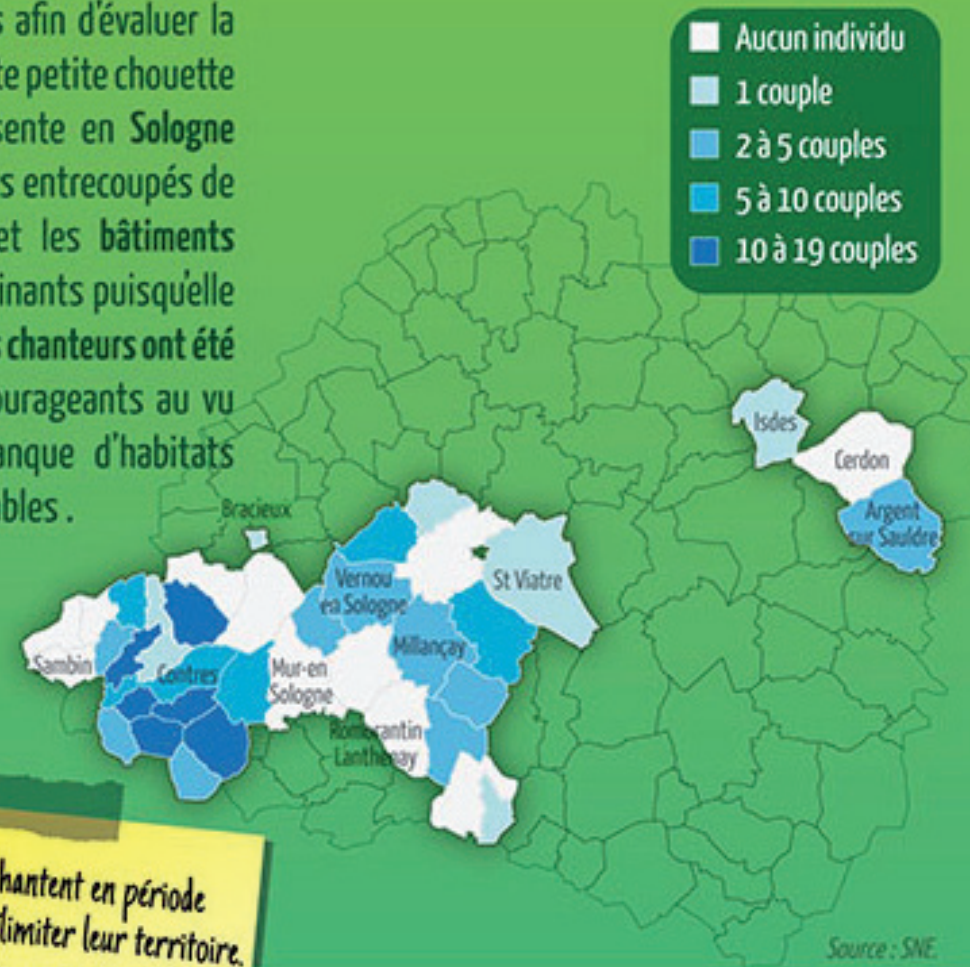
Source : "Les orchidées sauvages de la région Centre", Société d'Orchidophilie Centre Loire 2002.

Les Chouettes Chevêche : une présence sous condition...

SNE a mené une étude sur 3 ans afin d'évaluer la répartition et les effectifs de cette petite chouette protégée. Elle est surtout présente en Sologne viticole grâce aux milieux ouverts entrecoupés de haies. Les vieux arbres creux et les bâtiments agricoles (granges) sont déterminants puisqu'elle y fait son nid. Au total, 167 mâles chanteurs ont été recensés. Ces chiffres sont encourageants au vu du manque d'habitats favorables.



Les mâles de chevêche chantent en période de reproduction pour délimiter leur territoire. En les recensant nous pouvons estimer la population présente.



Source : SNE.

Pour mieux connaître la biodiversité présente sur votre commune voire l'augmenter, n'hésitez pas à faire appel à Sologne Nature Environnement pour vous accompagner dans votre démarche au travers de différents projets :

« Objectif Zéro pesticide » dans nos villes et villages

A long terme il s'agit de ne plus utiliser de pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts. Sologne Nature Environnement vous propose une aide pour expliquer et valoriser la démarche auprès des habitants (animations nature, expositions, brochures...). La FREDON* peut quant à elle vous aider sur le plan technique, notamment pour la formation des agents communaux et la mise en œuvre d'un plan de réduction de l'utilisation des pesticides.

* Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (chargé de la surveillance des organismes nuisibles et de l'amélioration des bonnes pratiques phytosanitaires).

Cette opération peut être déclinée pour les jardiniers amateurs de la commune au travers d'animations et de formations, afin que ceux-ci améliorent la gestion de leurs jardins.

Opération « Biodiversité Communale »

Il s'agit de réaliser un état des lieux de la biodiversité (faune et flore) présente sur le territoire communal. En parallèle, des actions de sensibilisation sont proposées aux habitants (ateliers, sorties nature, conférences). Le but final est d'accompagner la municipalité dans ses projets d'aménagement et dans la gestion de la commune afin de favoriser la biodiversité.

Expertise et conseil en environnement

Sologne Nature Environnement peut être missionnée pour réaliser des expertises faune/flore/habitats dans le cadre de vos projets ou de votre PLU. Nos compétences pluridisciplinaires permettent aussi la réalisation d'études d'impacts pour des aménagements de sites, des conseils en gestion et valorisation d'espaces naturels, des conseils en développement durable, la sensibilisation à l'écocitoyenneté, etc.



Sologne Nature Environnement

BP 136 - Parc de Beauvais 41200 Romorantin-Lanthenay

☎ 02 54 76 27 18

☎ 02 54 76 40 30

✉ info@sologne-nature.org

🌐 www.sologne-nature.org



Avec le soutien financier de la Région Centre et du Conseil Général de Loir-et-Cher

Un grand merci aux personnes qui nous ont offert les photos illustrant ce baromètre !

Philippe Balladur - Lorraine Bourget - Morgan Charbonnier - Francis Fourneau - Emmanuel Fréri - Gabriel Michelin - Frédéric Pelsy - Christel Platel - Alexandre Roubalay - Michel Roubalay - Annie Sallé - Catherine Souty-Grosset - Groupe Mammalogique Normand

Bilan de santé des écosystèmes



les Milieux Urbanisés (< 4%)

En Sologne, le milieu urbanisé est peu dense. Les villes et villages sont des espaces où la biodiversité est présente. En plus des petits oiseaux, on peut trouver des grenouilles dans les fossés et les mares ou encore des chauves-souris dans les greniers ! En participant aux projets « Objectif Zéro pesticide » ou « Biodiversité communale », certaines municipalités ont choisi de préserver voire d'augmenter cette biodiversité. Si l'utilisation des désherbants est supprimée et que les pratiques de gestion s'améliorent, oiseaux, papillons, libellules et insectes peuvent repeupler les parcs et jardins et créer un cadre de vie agréable, tout en respectant la santé et l'environnement.

les Terres Agricoles (≈ 37%)

Les cultures extensives, les prairies de fauches ou encore les talus abritent une faune et une flore variées allant d'espèces communes (primevères) à des espèces patrimoniales (orchidées). L'agriculture est présente surtout au nord-est. La viticulture se trouve au sud-ouest mais occupe seulement 1% du territoire. La déprise agricole rend les milieux ouverts de plus en plus rares. Les prairies de pâture qui bordaient autrefois les rivières sont aujourd'hui souvent abandonnées. Pour de multiples raisons, les paysages changent et beaucoup d'espèces liées à ces milieux sont menacées.

les Forêts (≈ 56%)

On rencontre surtout les forêts du sud-est au nord-ouest. Des changements dans l'occupation du sol font que la forêt s'étend de plus en plus au détriment des zones agricoles et des landes. On différencie les forêts de Conifères et les Chênaies. Les premières ont été plantées au XIX^e siècle pour la sylviculture et présentent aujourd'hui une faible biodiversité. Les secondes sont naturellement présentes et abritent une diversité plus importante d'animaux et de plantes. En fonction du sol et de l'exposition, on peut trouver plusieurs essences d'arbres associées tels que le charme, le bouleau, le saule, ...



les Landes (< 1%)

Les landes sont des étendues où la végétation est rase ou buissonnante. Un défrichement ou l'abandon des terres agricoles en sont souvent à l'origine. Certaines restent ouvertes mais beaucoup se sont reboisées naturellement ou ont été reboisées pour l'exploitation des pins. En général, les bruyères dominent, accompagnées par les genêts. Les insectes (abeilles, papillons et libellules) apprécient ce milieu mais sont rarement spécifiques aux landes.



Espaces remarquables



les Zones Humides (≈ 3%)

Les étangs ont été pour la plupart créés à partir du Moyen-âge. De nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, grenouilles et libellules viennent s'y reproduire. Ils servent aussi de lieu de repos pour les espèces migratrices. Une étude menée par SNE a également montré la présence de la tortue Cistude, espèce protégée sur quelques uns d'entre eux. Seules de bonnes techniques de gestion comme la pisciculture extensive peuvent garantir un bon état écologique de ces milieux tout en préservant la pêche traditionnelle. Outre ses nombreux étangs (3200 officiellement), la Sologne est parsemée de mares et compte quelques tourbières. Dans ces dernières vivent des espèces spécifiques telles que des droseras, des sphaignes, etc.



les Cours d'Eau (4760km)

Ils confèrent une richesse supplémentaire à la Sologne en terme de biodiversité. Plusieurs rivières parcourent le territoire (la Sauldre, le Beuvron, le Brangeon, etc.). Le réseau est dense et orienté en direction du Val de Loire. Le plus gros rongeur d'Europe, le Castor, a recolonisé quelques rivières de Sologne à partir de la Loire, où il avait été réintroduit dès 1974. Il apparaît, d'après l'étude conduite par SNE, que la Loutre a également refait son apparition, démontrant une amélioration de la qualité écologique de ces cours d'eau. Les efforts entrepris sont à poursuivre.



Attention aux espèces invasives !

- Le Ragondin endommage les berges et les digues.
- La Jussie menace la survie des plantes locales en envahissant les étangs jusqu'à l'atterrissement.
- L'Ecrevisse de Louisiane détruit l'équilibre des écosystèmes aquatiques. De nouveaux sites découverts cette année !

Plus de renseignements sur les espèces invasives sur notre site internet : www.sologne-nature.org

Protection au titre d'un texte international ou européen :

Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
Les ZSC font partie du réseau Natura 2000. Les activités humaines ne sont pas interdites dès lors qu'elles ne portent pas atteinte aux habitats et espèces Natura 2000. Les chartes et contrats Natura 2000 précisent les engagements du propriétaire ou de l'exploitant en termes de conservation des espèces et des milieux et les modalités des aides de l'Etat.
Exemple : ZSC Sologne (depuis 2009, le plus grand site continental européen)

Zones de Protection Spéciale (ZPS)
Les ZPS font partie du réseau Natura 2000 tout comme les ZSC. Elles sont issues de la Directive européenne « Oiseaux » de 1979.
Exemple : ZPS Etangs de Sologne

Protection par la maîtrise foncière :

Espaces Naturels Sensibles (ENS)
Les ENS bénéficient d'un soutien des Conseils Généraux dans le but de préserver les milieux et les espèces. Les sites gérés sont ouverts au public.
Exemple : terrain communal Balta à Villeherviers (sous convention de gestion avec SNE)

Sites des Conservatoires d'Espaces Naturels
Les CEN louent ou acquièrent des terrains à préserver.
Exemple : étang de Beaumont à Neung-sur-Beuvron et Montrieux-en-Sologne

Inventaires patrimoniaux :

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique & Floristique
Bases de connaissances importantes, il s'agit de sources d'informations pour les collectivités (PLU, etc.) et l'Etat. Elles identifient les espaces qui présentent un patrimoine naturel remarquable à prendre en compte.

Source : DREAL Centre et Conseil Général de Loir-et-Cher

Protection réglementaire :

Sites classés
Les monuments naturels et les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale.
Exemple : étang du Puits et ses berges à Argent-sur-Sauldre, Clémont-sur-Sauldre et Cerdon du Loiret

Sites inscrits
Effets juridiques plus limités que pour le classement, Ex : en cas de travaux pouvant modifier le site, il faut en informer l'administration 4 mois à l'avance.
Exemple : étang de Tigy

Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
L'arrêté peut soumettre certaines activités à autorisation : en interdire ou réglementer d'autres (réalisation de constructions, etc.). Les mesures prises doivent viser la protection des milieux naturels et non les espèces faunistiques ou floristiques qui y vivent.
Exemple : APPB Saint-Viatre

- Espèce en bon état de conservation (effectifs abondants et répandus)
- Espèce aux faibles effectifs et/ou peu répandus
- Espèce disparue ou en voie de disparition (effectifs extrêmement faibles)